YZEURE LOISIRS
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 136, Route de Lyon
03400 YZEURE
RCS CUSSET 827 716 168

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente septembre,
A 10 heures 30,

Les associés de la société YZEURE LOISIRS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au sein de la société INTERSERVICES sis. 13 rue Christiaan Huygens 25000 BESANCON.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thomas ANDALI, en sa qualité de Gérant

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2025,
- le rapport de la Gérance,
- le rapport spécial de la Gérance sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2025 et quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Gérance.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la Gérance sur les conventions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil et 41 du décret du 3 juillet 1978, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 font apparaître une perte de -24 457 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -24 457 euros

- au compte « Report à nouveau » : -24 457 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

-Exercice au 31.03.2022 : néant
-Exercice au 31.03.2023 : néant
-Exercice au 31.04.2024 : néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend successivement acte de chacune des conventions qui y sont mentionnés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance et au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

L'Associée unique
SAS GASTI
Représentée par Giovanni Andali, en sa qualité de Président



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/03/2025 12			Exercice N-1 31/03/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	31 277	13 190	18 087	24 488	6 401-	26.14-
	Autres immobilisations corporelles	402 881	121 345	281 536	340 660	59 124-	17.36-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	434 158	134 535	299 623	365 148	65 525-	17.94-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	401 246		401 246	394 001	7 245	1.84
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	833		833	2 256	1 423-	63.07-
	Autres créances	16 924		16 924	37 982	21 058-	55.44-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 655		26 655	46 898	20 242-	43.16-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	13 217		13 217	6 828	6 388	93.56
	Total III	458 875		458 875	487 965	29 090-	5.96-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	893 033	134 535	758 498	853 113	94 614-	11.09-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/03/2025 12	Exercice N-1 31/03/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	500	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 146	1 146		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	29 235-	91 459-	62 224	68.03
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	24 457-	62 224	86 680-	139.30-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	47 046-	22 590-	24 457-	108.26-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	2 531	1 707	824	48.27
	Total III	2 531	1 707	824	48.27
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	339 395	417 681	78 286-	18.74-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	368 932	358 713	10 219	2.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 518	73 306	16 788-	22.90-
	Dettes fiscales et sociales	28 917	17 145	11 772	68.66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9 252	7 150	2 102	29.40
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	803 014	873 995	70 982-	8.12-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	758 498	853 113	94 614-	11.09-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	803 014	873 995		

SARL YZEURE LOISIRS

136 Route de Lyon

03400 YZEURE

ANNEXE DU 01/04/2024 AU 31/03/2025

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	1	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NS
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Permanence ou changement de méthodes	1	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	2	
Etat des amortissements	2	
Evaluation des immobilisations corporelles	2	
Evaluation des amortissements	3	
Titres immobilisés	3	
Evaluation des matières et marchandises	3	
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Produits à recevoir	3	
Charges à payer	3	
Charges et produits constatés d'avance	4	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	4	
Rémunération des dirigeants		NA
Ventilation de l'effectif moyen	4	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	4	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	5	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels	5	
Transferts de charges	5	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 758 498.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 991 980.37 Euros et dégageant un déficit de 24 456.62- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	31 277		
Installations générales agencements aménagements divers	390 667		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	12 214		
TOTAL	434 158		
TOTAL GENERAL	434 158		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			31 277	31 277
Installations générales agencements aménagements divers			390 667	390 667
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 214	12 214
TOTAL			434 158	434 158
TOTAL GENERAL			434 158	434 158

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 789	6 401		13 190
Installations générales agencements aménagements divers	58 342	55 379		113 721
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 879	3 745		7 623
TOTAL	69 011	65 525		134 535
TOTAL GENERAL	69 011	65 525		134 535

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	6 401				
Instal.générales agenc.aménag.divers	55 379				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 745				
TOTAL	65 525				
TOTAL GENERAL	65 525				

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	10 111
Total	10 111

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	852
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 181
Dettes fiscales et sociales	16 301
Autres dettes	38
Total	51 371

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 217
Total	13 217

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	985 357
Ventes rétrocessions de marchandises	6 623
Total	991 980

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes France	991 980
Total	991 980

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	5
Total	6

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	18 932	
Dont entreprises liées	18 932	

Intérêts compte courant Gasti 18 932€

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	338 543
Total	338 543

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT ACRICOLE CENTRE EST
Montant initial de cette garantie : 261 134
Date de fin d'échéance de la garantie : 30/09/2024
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SARL GASTI

Emprunt du : CREDIT AGRICOLE CENTRES EST
Montant initial de cette garantie : 421 245
Montant restant dû en capital : 338 543
Date de fin d'échéance de la garantie : 03/07/2030
Nature de la sûreté réelle : CAUTION SARL GASTI

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Aides embauches Mehee	2 000
Total	2 000